



## CODE DE CONDUITE FOURNISSEURS

Ce document fait référence à **AFYREN** et ses sociétés affiliées (ci-après dénommées « **AFYREN** »). Il définit les principes que tout fournisseur travaillant avec **AFYREN** doit respecter dans l'ensemble de ses activités.

**AFYREN** est fondée sur des valeurs profondément ancrées, qui façonnent sa culture et lui permettent de forger sa réputation de fournisseur de produits biosourcés de qualité et de services associés, et entend améliorer la qualité, la sûreté et l'efficacité de ses produits d'une manière responsable et durable. Pour atteindre ce but, et puisque les comportements illicites détruisent la confiance et la valeur, il est essentiel de travailler en étroite collaboration avec ceux qui nous fournissent en biens et services (« Fournisseurs »).

Le présent Code les concerne donc au premier plan et est fondé sur les principes d'impartialité, d'équité et de loyauté. Les principes fondamentaux qui gouvernent nos relations au titre du présent Code sont :

### 1. Respect de la Loi et des Droits des Tiers :

- Respect des autorités publiques du pays dans lequel les activités sont exercées
- Respect du Droit de la Propriété Intellectuelle
- Respect de la confidentialité
- Respect de la Protection des Données à Caractère Personnel
- Refus de tout comportement délictuel susceptible d'entraîner des poursuites civiles ou pénales

Il appartient à chaque partenaire et fournisseur d'**AFYREN** de prendre toute mesure concrète pour conduire ses activités en conformité avec les règles de concurrence et prévenir de possibles manquements à ces règles.

### 2. Intégrité (en affaires)

- Se conduire de façon appropriée dans toutes les questions d'éthique et de lutte contre la corruption, le trafic d'influence, favoritisme, la fraude, etc.
- Ne jamais offrir ou accepter des pots-de-vin, cadeaux, avantages (pécuniaires ou autres) illicites,
- Prévenir les conflits d'intérêts potentiels,
- Exiger de leurs propres fournisseurs qu'ils mènent leurs activités conformément au Code de Conduite.

### 3. Tenue d'une documentation conforme, précise et loyale

Il est essentiel que nos Fournisseurs détiennent et mettent à jour une documentation (technique ou autre) et procédures de contrôle interne permettant de justifier de leur conformité à la réglementation et leurs engagements contractuels. Chaque Fournisseur garantit la validité des autorisations, permis et agréments nécessaires à la poursuite de ses activités. Cela nous permet de prendre des décisions commerciales responsables et de divulguer des informations véridiques et actuelles à nos partenaires.

#### 4. Dignité et Respect des personnes, santé, sécurité et hygiène

- Fournir un environnement de travail sûr et préservant la santé des personnes,
- Respect des employés dans le domaine de l'emploi et des relations professionnelles,
- Respect de tous les partenaires (commerciaux, etc...),
- S'opposer au travail des enfants et au travail forcé,
- S'opposer aux conditions de travail allant à l'encontre de la dignité humaine,
- Proscrire toute forme de pression ou harcèlement (moral ou sexuel) ou rétorsion.

#### 5. Sécurité

**AFYREN** et ses Fournisseurs doivent s'assurer que tous les produits et services fournis répondent aux exigences des clients et soient conformes aux règles et réglementations applicables. Les Fournisseurs doivent notamment :

- Protéger toute information confidentielle d'**AFYREN** à laquelle ils ont accès, y compris sa propriété intellectuelle, ses secrets commerciaux ou ses informations financières
- Eviter toute situation susceptible de nuire aux intérêts commerciaux d'**AFYREN** et sa réputation

#### 6. Evaluation de la performance des Fournisseurs

**AFYREN** établit régulièrement des rapports sur la performance de ses Fournisseurs et réalise des réunions d'évaluation, sur :

- La qualité, la conformité de la relation contractuelle, la gestion de la chaîne d'approvisionnement,
- L'amélioration continue,
- La recherche de solutions aux difficultés rencontrées dans les relations contractuelles, dans le meilleur intérêt des parties.

**AFYREN** valorisera les Fournisseurs ayant fait certifier leur système de management environnemental.

#### Que se passe-t-il en cas de non-respect de ces engagements (avéré ou non) ?

**AFYREN** se réserve le droit de :

- Procéder à des audits et évaluations pour s'assurer de la conformité du Fournisseur (ce processus d'évaluation s'inscrit dans la démarche globale d'achat d'**AFYREN**) et prendra les mesures appropriées concernant sa relation avec celui-ci s'il y a des raisons ou des motifs de préoccupation (les Fournisseurs pourront être audités par une tierce partie mandatée par **AFYREN**, afin de s'assurer du respect des principes du Code de Conduite Fournisseur).
- Mettre fin à toute relation en cas de non-respect des principes internationaux mentionnés (cf. § 4), ou d'incapacité à corriger les défaillances dès que possible.

Vous faites partie de notre chaîne d'approvisionnement, **AFYREN** compte sur votre engagement et votre coopération. En travaillant en étroite collaboration avec nos Fournisseurs et Partenaires, nous pouvons atteindre un succès mutuel.

Pour toute information relative au présent code de conduite, veuillez contacter : [contact@afyren.com](mailto:contact@afyren.com)  
Pour plus de détails et d'informations sur **AFYREN**, veuillez consulter le site : <https://afyren.com/>